

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM : Eric DEFOSSÉ, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023 – 008 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L. 2121-31, L. 2121-21, L.2343-1 et 2, R.2343-1 à R.2342-12,

Vu la délibération n° DCM2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Monsieur le maire informe l'Assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste à l'Isle-Adam et que le Compte de Gestion de la commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

AUTORISE et DONNE POUVOIR à Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/04/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM ; Eric DEFOSSÉ, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023 – 009 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L. 2121-31, L. 2121-21, L.2343-1 et 2, R.2343-1 à R.2342-12,

Vu la délibération DCM2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal, Sous la présidence de Madame Anne SAGLIER, doyenne d'âge

Considérant l'exposé des conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 :

	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Fonctionnement	1 145 138,84	1 240 270,26	95 131,42
Investissement	261 104,75	376 593,10	115 488,35
Global	1 375 643,59	1 616 863,36	241 219,77

Résultat cumulé :	Résultat antérieur de l'exercice 2021	Résultat antérieur de l'exercice 2022	Résultat Cumulé
Fonctionnement	470 267,17	95 824,80	566 091,97
Investissement	129 927,99	115 488,35	245 416,34
Global	600 195,16	208 294,88	808 490,04

RESTES A REALISER	493 854,32
--------------------------	------------

Hors la présence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire de Valmondois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Administratif du budget communal 2022.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/04/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, MM : Eric DEFOSSE, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Marie Domingues, Yasmina Boufoudi

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023 – 010 – AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° DCM2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,
Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture 2022 de : **566 091,97 €**
Vu le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2022 de : **245 416,34 €**
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement au compte 1068 « réserves » pour la somme de : €	18 445,23 €
Excédent reporté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour la somme de : €	547 646,74 €

CONSTATE au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » la somme de : **245 416,34€**

AUTORISE et DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 06/04/2023
Le Maire
Bruno HUISMAN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM : Eric DEFOSSÉ, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023 – 011 – VOTE DES TAUX 2023

L'Assemblée a voté en 2022 les taux suivants pour les contributions directes :

	Taux fixé
Taxe d'habitation	13.28
Taxe foncière (bâti)	34,50
Taxe foncière (non bâti)	55.42

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, **le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu les lois de finances successives,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 en raison de l'inflation et du projet d'investissement de réhabilitation de l'école. Cette augmentation est respectivement de 1,5% pour la taxe foncière sur le bâti et de 2,58% pour la taxe foncière sur le non bâti. La municipalité ne souhaite pas alourdir les dépenses des habitants de la Commune et n'a pas voulu aligner l'augmentation des taxes sur le cours de l'inflation néanmoins l'augmentation de l'énergie nécessite d'équilibrer à minima les recettes de fonctionnement pour permettre à la commune

de Valmondois de continuer à dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour mener des projets et investir dans l'avenir.

Vu la délibération n° DCM2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux suivant pour pour les taxes directes locales :

	Taux fixé
Taxe d'habitation	13.28
Taxe foncière (bâti)	36.00
Taxe foncière (non bâti)	58.00

AUTORISE et DONNE POUVOIR à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/04/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM : , Eric DEFOSSE, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023 – 012 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu les propositions de Monsieur le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif de la Commune de Valmondois,
Vu le projet de budget,

Vu la délibération n° DCM2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VOTE et APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune de Valmondois qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de : **1 515 044,45 €**
- En dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de : **641 975,61 €**

AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/04/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



[Handwritten signature]

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM : Eric DEFOSSÉ, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023-013– ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

Vu le budget,

Vu la délibération DCM 2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Considérant les demandes présentées par chaque association ci-dessous,

Monsieur le maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
Association Villa Daumier	4 000,00 €
COHORS GENEROSA	1 500,00 €
APEV	1 200,00 €
VOI JUDO	800,00 €
Fêtes et Loisirs	14 200,00 €
FOYER RURAL DE VALMONDOIS	4 000,00 €
Les Amis du Moulin de la Naze	1 300,00 €
AGE D'OR	1 500,00 €
Le Jardin Communautaire – PLPA	4 150,00 €
COOP. SCOLAIRE DE VALMONDOIS	3 000,00 €
Association Valmondois - Niamone	2 390,00 €
Protection civile du Val d'Oise	300,00 €
Association Les Médusés	1000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROIE selon le tableau ci-dessus aux associations de la commune des subventions pour l'année 2023 concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la commune.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif de 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/04/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM : Eric DEFOSSÉ, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023- 014 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.21222-1,

Vu la délibération n°DCM2020-04 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Monsieur le Maire propose d'octroyer pour l'exercice 2022 la subvention de fonctionnement suivante au CCAS :

Article 657362

« Subvention de fonctionnement au CCAS » : 1000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROIE le montant des subventions ci-dessus énoncées au CCAS ;

AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/04/2023
Le Maire
Bruno HUISMAN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du :
07/04/2023

L'an 2023, le jeudi 6 mars 2023 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2023.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Martine SALLON, Sylvia PELC, Anne SAGLIER, Marie Domingues, MM : Eric DEFOSSÉ, Pascal GASQUET, Michel SOUTIF, William SCHLEGEL, Philippe MARION

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER
Mmes Gwenaëlle UGUEN, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina Boufoudi

A été nommée secrétaire : Madame Anne Saglier

2023-015– MODIFICATION DES DELEGUES AU SIAVS ET SISVOS

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la modification de la délibération DCM 2020-09 du 26 mai 2020 désignant les délégués du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée du Sausseron en raison de la démission de M. Philippe Maudet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCM 2020-09 du 26 mai 2020 relative à la désignation des délégués intercommunaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE DE désigner comme délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée du Sausseron (SIAVS)	M SOUTIF M. SALLON L. de GAULLE	W. SCHLEGEL M. DOMINGUES
Syndicat intercommunal pour le développement du sport dans la vallée du Sausseron (SISVOS)	P. MARION W. SCHLEGEL M. DOMINGUES	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/04/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN

